

ANTHROPEN

Le dictionnaire francophone d'anthropologie ancré dans le contemporain

CRÉOLE/PIDGIN

Jourdan, Christine
Concordia University, Canada

Date de publication : 2020-12-19

DOI: <https://doi.org/10.47854/ICLS2673>

[Voir d'autres entrées dans le dictionnaire](#)

Les pidgins et créoles sont, à l'origine, des langues auxiliaires qui se développèrent lors de contacts économiques et culturels, sporadiques ou prolongés, entre des populations ne partageant pas la même langue et en l'absence d'une langue commune à ces populations. Les définitions traditionnelles qui se développèrent aux environs de 1950 distinguaient les pidgins des créoles en termes de complexité linguistique et d'utilisation: les pidgins étaient des langues rudimentaires et instables linguistiquement, servant à titre de langue seconde dans des contextes socioculturels restreints, alors que les créoles étaient des langues élaborées et stables et servaient de langue maternelle à des locuteurs natifs dans des contextes sociaux divers et nombreux. La différence linguistique entre les pidgins et les créoles était expliquée par la capacité de langage des enfants nés dans ces nouvelles communautés pidginophones; ces enfants, au fur et à mesure de leurs besoins, auraient enrichi et complexifié le pidgin pour répondre à leurs besoins de communication. Dans ce scénario, les langues créoles se développaient à partir de langues pidgins qui en étaient la base. Les définitions les plus récentes distinguent les pidgins des créoles en termes de leur fonction dans une communauté linguistique, les pidgins (élaborés ou non) étant toujours des langues secondaires dans une société, mobilisées lorsque nécessaire, et les créoles, toujours des langues principales d'une communauté, que celle-ci comprenne des locuteurs natifs ou non (Jourdan 1991).

Trois grands débats animent actuellement les études créoles. Tout d'abord, les créolistes ne sont pas tous d'accord sur ce qui distingue les pidgins des créoles, certains insistant sur les caractéristiques linguistiques de ces langues, et d'autres sur les conditions sociales qui ont servi de creuset à leur genèse et à leur transformation. Un autre débat concerne la genèse linguistique de ces langues: résultent-elles d'un mauvais apprentissage d'une langue cible, avec le résultat que la grammaire des pidgins et créoles peut ressembler à celle de la langue cible? Ou résultent-elles de

l'utilisation pragmatique de la grammaire disponible aux locuteurs (celle de leur langue maternelle) sur laquelle ils auraient plaqué un lexique appartenant à une autre langue disponible majoritairement? Le troisième débat porte sur le statut linguistique de ces langues: les pidgins et les créoles ont-ils une nature linguistique différente de celles des autres langues du monde, nature qui justifierait que l'on continue à les distinguer par les termes «pidgin» et «créole»? Ou bien sont-ils semblables aux autres langues du monde et ne s'en différencient-ils que par leur histoire récente et par les conditions sociales de leur genèse? Les appellations «pidgin» et «créole» ne renverraient-elles alors qu'à leur histoire sociale? Toutes ces questions restent épineuses au sein de la discipline et révèlent la difficulté qu'il y a à cerner ces langues (Vellupilai 2015). D'ailleurs, il est devenu assez courant pour les créolistes de parler d'elles en terme de PC (pidgin/créole) comme si elles ne représentaient qu'un seul phénomène linguistique.

Les pidgins et créoles sont classés selon trois critères différents. Le premier est celui de l'aire géographique dans laquelle on les trouve: pidgins et créoles des Caraïbes et des Antilles, ceux de la côte d'Afrique de l'Ouest, ceux de l'océan Indien et ceux de la Mélanésie. Le deuxième critère est celui de la langue qui a fourni la majeure partie du lexique, soit l'anglais, le français, l'espagnol et le portugais. On trouve ainsi les pidgins et créoles à base anglaise (bahamien, jamaïcain, barbadien, libérien, hawaïen, etc.); à base française (martiniquais, haïtien, réunionnais, mauricien, etc.); à base espagnole (palenquero, papiamentu, etc.); à base portugaise (cap-verdien, santomeen et principense, papia kristang, etc.). Un petit nombre de pidgins et créoles sont regroupés dans une grande catégorie: à base africaine, asiatique ou austronésienne ou amérindienne (juba arabic, lingala, kituba, fanakalo, hiri motu, pidgin fijiien, etc.). Un dernier critère est celui des conditions sociales de leur genèse: pidgins et créoles de comptoir, de fort ou de plantation. Ainsi, en regard de ces trois critères, le pidgin des îles Salomon peut être défini comme un pidgin mélanésien à base anglaise et de plantation. Le créole haïtien se définit ainsi: créole des Caraïbes à base française et de plantation. Le créole de Guinée-Bissau se définit comme un créole africain à base portugaise et de comptoir.

Des langues de contact se sont développées partout où les groupes culturels se sont rencontrés sans avoir de langue commune pour communiquer entre eux. Les premiers pidgins n'échappent pas à cette règle (Holm 2000). La *lingua franca* de la Méditerranée (attestée dès 1353) et le pidgin arabe (attesté dès le XIe siècle en Mauritanie) en sont des exemples. Hormis quelques exceptions, telles que le juba-arabic (parlé au Soudan) et le hiri motu (parlé en Papouasie Nouvelle-Guinée), la plupart des pidgins et créoles encore parlés aujourd'hui se sont développés dans le cadre de la colonisation européenne (et particulièrement anglaise, française, espagnole et portugaise) dans le monde à partir du XVIe siècle. On les retrouve donc surtout dans les zones de contact entre les populations locales et les Européens en mal d'expansion territoriale et de denrées commerciales: postes de traite et anciens comptoirs d'échanges commerciaux (nord-américains, africains et asiatiques) et anciennes colonies de plantations (Caraïbes, océan Indien et océan Pacifique) sont autant de contextes sociaux qui ont favorisé la genèse de ces langues nouvelles. Leur développement implique que des contacts commerciaux et culturels sporadiques se soient transformés en contacts réguliers et soutenus pour que des langues de

communication aient pu apparaître et se stabiliser. Dans les colonies de plantations, ces langues se sont développées en association avec le déplacement souvent forcé de populations entre différentes parties du monde (travail sous contrat, esclavage). Trois exemples retiennent notre attention: la traite de la main-d'œuvre atlantique qui sévit entre le continent africain et les Caraïbes entre la moitié du XVI^e siècle et la deuxième moitié du XIX^e siècle et qui réduisit en esclavage environ 11 millions de personnes venant de diverses parties d'Afrique occidentale; le système de déplacement de population et de travail sous contrat mis en place dans les plantations de l'île Maurice, des Seychelles et de la Réunion entre 1780 et 1910 et qui concerna environ 300 000 personnes; le système de travail sous contrat qui lia les îles mélanésiennes à l'Australie entre 1864 et 1904 et qui impliqua environ 62 000 travailleurs.

On peut se demander pourquoi ces déplacements de populations ont mené à l'apparition des pidgins et des créoles, au lieu de mener à un bilinguisme utilitaire. En effet, chaque travailleur aurait pu garder sa langue ancestrale, comme le font les migrants de première génération dans leur nouveau pays et apprendre comme langue seconde la langue dominante (numériquement et socialement) (Kouwenberg et Singler 2008). Pour ce qui est des pidgins et des créoles qui se sont développés dans les sociétés de plantations, il faut se rappeler que même si les conditions démographiques et sociales ont varié d'une plantation à l'autre, et d'une aire géographique à l'autre, dans la grande majorité des cas on observe les caractéristiques sociolinguistiques communes suivantes: 1) co-présence de groupes de locuteurs parlant bien souvent des langues différentes non mutuellement intelligibles; 2) absence d'une langue importante en termes de nombre de locuteurs qui aurait pu servir de langue commune aux travailleurs; 3) présence importante des travailleurs importés (socialement dominés) par rapport au petit nombre de propriétaires et de contremaîtres (socialement dominants) vivant sur les plantations; 4) conditions de travail et de vie ne permettant pas un contact soutenu, étendu et régulier avec la langue socialement dominante, et qui aurait pu en favoriser l'apprentissage. Dans ces conditions, il était presque impossible pour les travailleurs d'acquérir cette langue, hormis le lexique disponible sous la forme de mots entendus régulièrement lors des activités liées au travail, et donc reconnus et appris facilement. Certains chercheurs sont d'avis qu'au-delà de la dimension purement instrumentale, la genèse des créoles s'inscrit dans un processus de résistance linguistique à l'hégémonie qui existait dans ces milieux socioéconomiques.

La genèse des pidgins et créoles les plus anciens (ceux de l'Atlantique) n'a laissé que peu de traces écrites, à l'exception de certains cas bien documentés, comme celui du sranan, parlé au Suriname. Le développement des pidgins les plus récents (ceux du Pacifique au XIX^e siècle) a fait l'objet d'une documentation qui, même partielle et souvent inexacte, permet de mieux comprendre l'articulation entre la dimension sociale et la dimension linguistique ayant mené à leur genèse et à leur transformation. Quoi qu'il en soit, plusieurs théories linguistiques ont été proposées pour expliquer leur origine (Siegel 2008). Certaines, baptisées superstratistes, mettent l'accent sur le rôle joué par les langues européennes dans la genèse de ces langues: on retiendra la théorie du dialecte européen (défendue par Robert Chaudenson 2003) et la théorie de l'apprentissage imparfait de la langue cible

(expliquée par Jeff Siegel 2008, entre autres). D'autres théories, qualifiées de substratistes, mettent l'accent sur la place importante des langues des travailleurs dans cette recomposition linguistique: la théorie de la relexification, démontrée par Claire Lefebvre (Lefebvre 1986), et la théorie du calque (défendue par Roger Keesing 1988) sont les plus développées.

Il est fort probable que de nombreux pidgins et créoles aient disparu sans laisser de traces, particulièrement quand les contacts qui les ont provoqués ont cessé. Ceux qui existent aujourd'hui se sont beaucoup transformés, à l'instar des autres langues du monde. Certains sont devenus les langues nationales des pays où ils sont parlés aujourd'hui, souvent en parallèle avec la langue de l'ancien pouvoir colonial, et dans certains pays, comme en Haïti par exemple, le créole est utilisé à l'école comme langue d'enseignement. Ailleurs, l'ex-langue coloniale est souvent devenue la langue officielle du pays postcolonial, ainsi que la langue de l'éducation, le créole ou le pidgin étant cantonné à un rôle vernaculaire. La légitimité culturelle dont un pidgin ou un créole bénéficie en tant que langue vernaculaire de la population locale ne s'accompagne pas toujours de légitimité linguistique car un relent d'idéologie linguistique coloniale prévaut parfois à son encontre. Il pousse certains locuteurs à considérer que le pidgin ou le créole qu'ils parlent n'est pas une «vraie» langue et refusent donc que ce dernier soit enseigné à l'école (Migge, Légilise et Bartens 2010). La diversification qui fait partie du processus normal de transformation des langues affecte aussi les pidgins et les créoles: aux dialectes régionaux, qui sont apparus très tôt, se sont ajoutés des sociolectes qui connotent le statut socioéconomique et le niveau d'éducation des locuteurs, et dans certains cas leur connaissance de l'ancienne langue coloniale.

Références

Chaudenson, R. (2003), *La créolisation. Théories, applications, implications*, Paris, L'Harmattan.

Holm, J. (2000), *An introduction to Pidgins and Creoles*, Cambridge, Cambridge University Press.

Jourdan, C. (1991), «Pidgins and creoles: the blurring of categories», *Annual Review of Anthropology*, vol. 20, p. 187-209.

Keesing, R.M. (1988), *Melanesian Pidgin and the Oceanic Substrate*, Stanford, Stanford University Press.

Kouwenberg, S. et J.V. Singler (2008), *The Handbook of Pidgin and Creole Studies*, Chichester, Wiley-Blackwell.

Lefebvre, C. (1986), *Relexification in Creole Genesis: the Case of Haitian Creole*, Amsterdam, John Benjamins.

Migge, B., I. Léglise et A. Bartens (2010), *Creoles in Education. An appraisal of Current Programs and Projects*, Amsterdam, John Benjamins.

Siegel, J. (2008), *The Emergence of Pidgins and Creole Languages*, Oxford, Oxford University Press.

Velupillai, V. (2015), *Pidgins, Creoles and Mixed Languages*, Amsterdam, John Benjamins.